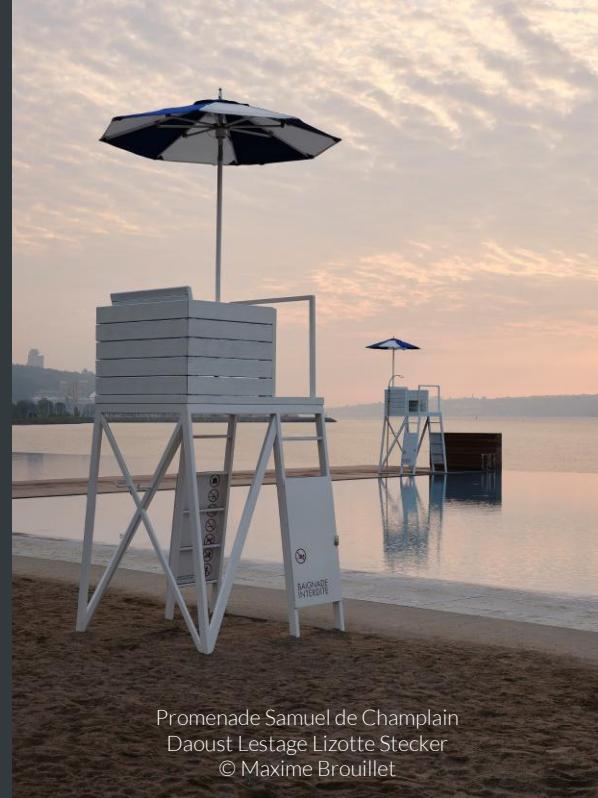


Assemblée générale annuelle 2025

Cahier des membres



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec



Promenade Samuel de Champlain
Daoust Lestage Lizotte Stecker
© Maxime Brouillet

- Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025 p. 1
- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2025 p. 2
- États financiers 2024-2025 p. 10
- Budget 2025-2026 p. 22
- Proposition d'une nouvelle grille de cotisation p. 23
- Modifications aux règlements généraux p. 25
- Candidatures pour les élections des membres du conseil d'administration p. 28



Consulter le Rapport d'activité 2024-2025



Projet d'ordre du jour de la 48^e assemblée générale annuelle de l'AAPPQ

20 novembre 2025 à 14h00 en personne

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 NOVEMBRE 2024
3. FINANCES
 - a. Présentation des états financiers au 31 août 2025
 - b. Questions et commentaires
 - c. Présentation du budget 2025-2026
 - d. Questions et commentaires
 - e. Entériner la nomination de la firme comptable pour la mission d'examen 2025-2026
 - f. Proposition d'une nouvelle grille de cotisation
 - i. Présentation de la proposition
 - ii. Vote sur la proposition
4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2024-2025
 - a. Présentation du rapport annuel des activités
 - b. Questions et commentaires
5. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
 - a. Présentation de modifications aux règlements généraux
 - b. Vote concernant la ratification des modifications
6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
 - a. Élection d'une présidence d'élection et de responsables du scrutin
 - b. Présentation des postes en élection : 6 postes
 - c. Allocutions des candidat.es
 - d. Présentation de la procédure
 - e. Tenue du vote secret
 - f. Annonce des résultats
 - g. Présentation et ratification de la nomination de l'administrateur externe – 1 poste
7. MOT DE LA FIN
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Procès-verbal de la **47^e assemblée générale annuelle des membres** de l'Association des architectes en pratique privée du Québec tenue en visioconférence le 21 novembre 2024 à 13h.

Étaient présents :

Anne Carrier, Andréanne Dumont, Ariane Dupont, Anaïs Duval, Alexi Lemay, Audrey Monty, Anne Lafontaine, Anne Maloney, Benoit De Larocheillière, Bryan Fecteau-Berman, Claude Fugere, Colleen Lashuk, Dany Blackburn, Denis Farley Fortin, Daniel Paiement, Elyse Chartrand, Eric Jutras, Élisa Bell-Nadeau, Etienne Bernier, Francis Lussier, François Massicotte, François Paradis, Geneviève Deguire, Isabelle Bourque, Jacky Deschênes, Johanne Desrochers, Jonathan Bisson, Jean-Daniel Grob, Jean-François Desrochers, Jose Faubert, Karl Robert, Karine Dallaire, Karine Gagnon, Krystel Flamand, Daniel Lapalme, Laure Giordanie, Laurie Laterre, Michel Laniel, Marc-André Maille, Victor Marques, Maria Benech, Marie-Eve Labelle, Melinda Hart, Maud Francoeur, Maude Thériault, Michael Mueller, Nicolas Lemay, Olivier Gérard, Pierre-André Levesque, Patricia Pronovost, Réjean Savoie, Sylvain Larouche, Stephan Chevalier, Thomas Gauvin-Brodeur, Yan-Carl Martel.

55 personnes présentes

49 firmes présentes

Ouverture de l'assemblée

Richard Fortin souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il annonce qu'il se retire après 14 ans au conseil d'administration de l'Association, dont 2 années en tant que président. Il fait le bilan des évènements phares de l'année, notamment l'immense chantier entrepris auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor, et souligne l'importance des discussions entreprises pour les marchés des organismes publics (indexation des taux horaires du *Décret* et adoption de 2 règlements majeurs pour les architectes en pratique privée).

Il souligne également les réalisations de l'Association de nombreux outils de formation et de communication numérique pour valoriser, promouvoir et outiller la profession (conférences, formations, Panorama, balados, capsule vidéo, etc.)

Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée

AGA2024-01

Il est proposé par Richard Fortin, appuyé par Nicolas Lemay et adopté à l'unanimité de déléguer la présidence de l'assemblée à André Archambault.

AGA2024-02

Il est proposé par Richard Fortin, appuyé par Nicolas Lemay et adopté à l'unanimité de nommer Aurore Lerouge pour agir comme secrétaire de l'assemblée.



Quorum

Le président de l'assemblée constate le quorum et fait un bref rappel des règlements de l'assemblée. Il constate que l'avis de convocation a été transmis à temps.

AGA2024-03

Il est proposé par Thomas Gauvin-Brodeur, appuyé par Anne Carrier et adopté à l'unanimité que l'avis de convocation a bien été reçu le 21 octobre 2024, soit dans le délai prescrit par les statuts et règlements de l'AAPPQ.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé a été transmis en même temps que l'avis de convocation. Il est à la page 1 du cahier des membres. Le président souligne un changement de dernière minute de l'ordre du jour au point 5a).

AGA2024-04

L'ordre du jour est proposé par Anne Maloney, appuyé par Nicolas Lemay et adopté à l'unanimité par l'assemblée :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 NOVEMBRE 2023
3. FINANCES
 - a) Présentation des états financiers au 31 août 2024
 - b) Questions et commentaires
 - c) Présentation du budget 2024-2025
 - d) Questions et commentaires
 - e) Entreriner la nomination de la firme comptable pour la mission d'examen 2024-2025
4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023-2024
 - a) Présentation du rapport annuel des activités
 - b) Suivi du plan stratégique
 - c) Questions et commentaires
5. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
 - a) Proposition concernant l'éligibilité de deux candidatures (proposition envoyée le 20 novembre 2024 aux membres participants)
 - b) Élection d'une présidence d'élection et de responsables du scrutin
 - c) Présentation des postes en élection : 6 postes



- d) Allocutions des candidat.es
 - e) Présentation de la procédure
 - f) Tenue du vote secret
 - g) Annonce des résultats
6. MOT DE LA FIN
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 novembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023 est inclus dans le cahier des membres et a été transmis par courriel à chaque participant à l'assemblée. Le président laisse quelques minutes pour permettre aux participants.es de lire le projet de document.

AGA2024-05

L'adoption du projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023 est proposée par Marc-André Maillé, appuyée par Thomas Gauvin-Brodeur et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

3. Finances

a. Présentation des états financiers de l'année 2023-2024

Hugues Brisson, CPA auditeur, CA de la firme Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson, s.e.n.c.r.l., et Stephan Chevalier, trésorier de l'AAPPQ, sont invités à présenter les états financiers adoptés par le conseil d'administration et déposés à l'Assemblée générale.

Hugues Brisson présente les différentes sections du rapport présenté en page 13 du cahier des membres.

Il explique que le rapport d'examen ne constitue pas un audit qui lui serait beaucoup plus exhaustif. Il sert à présenter la santé financière de l'association. Au cours de l'examen, la firme comptable n'a rien relevé qui porte à croire que les états financiers présentés ne sont pas conformes aux normes comptables concernant les organismes sans but lucratif. Il procède ensuite à l'explication des états financiers.

Le bilan montre que l'Association est en très bonne santé financière et possède des surplus pour le financement de nouveaux projets dans les années à venir.

AGA2024-06

Il est proposé par Thomas Gauvin-Brodeur appuyé par Audrey Monty et adopté à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers 2023-2024.

b. Présentation du budget 2024-2025

Stephan Chevalier, trésorier, procède à la présentation du budget adopté par le conseil d'administration pour l'année 2024-2025. Ce document se retrouve à la page 24 du cahier des membres.



c. Questions et commentaires

Commentaire : Anne Carrier remercie l'équipe de la permanence et les membres du CA d'avoir travaillé sur tous ces projets en 2023-2024 malgré le déficit de ressources humaines.

d. Entériner la nomination de la firme comptable pour la mission d'examen 2023-2024

Il est proposé par Richard Fortin de reconduire la firme comptable Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l pour agir à titre de vérificateur-comptable pour l'année financière 2024-2025.

AGA2024-07

Il est proposé par Jose Faubert appuyé par Sylvain Larouche de reconduire l'engagement de la firme Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateur-comptable pour l'année financière 2024-2025.

4. Rapport des activités 2023-2024

a. Présentation du rapport annuel des activités

Le rapport annuel a été transmis à tous les participants par courriel. Lyne Parent, directrice générale de l'AAPPQ, présente les faits saillants de la dernière année.

Lyne Parent résume les items suivants (inclus au rapport annuel):

- a) L'AAPPQ en chiffres et l'organisation de l'Association
- b) Améliorer les conditions de pratiques
- c) Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat
- d) Gouvernance
- e) Remerciements

Elle termine en remerciant l'équipe de la permanence, les membres des comités et le conseil d'administration et ses officiers pour leur dévouement et leur soutien dans toutes ces activités.

Richard Fortin souligne aussi le travail de Lyne Parent.

b. Suivi du plan stratégique

Lyne Parent présente l'état d'avancement du plan stratégique 2023-2026.

c. Questions et commentaires

Les membres n'ont pas de questions.



5. Élection des membres du conseil d'administration

a. Proposition d'éligibilité de deux candidatures.

Richard Fortin rappelle que les règlements généraux ont été refondus pour la première fois en 2022.

Le nouveau texte de l'article 4.5 c) des règlements généraux prévoit qu'un membre doit avoir son **siège social** dans la région où il pose sa candidature pour briguer un poste au conseil d'administration. Les anciens règlements ne précisait pas ceci. L'AAPPQ acceptait les candidatures de membres qui avaient une **place d'affaires** dans cette région, c'est-à-dire qu'ils avaient un bureau, des employés, des contrats locaux et un impact sur le développement économique, culturel et social de la région. L'AAPPQ a eu plusieurs administrateurs dans cette situation pendant les 45 dernières années.

Le conseil d'administration souhaite modifier le nouvel article 4.5 c) pour revenir à la précédente règle. Le Conseil prendra le temps d'y réfléchir au cours de la prochaine année, notamment dans une optique d'encourager une diversité de candidatures et une représentativité régionale pertinente, inclusive et équitable.

L'AAPPQ a reçu 4 candidatures pour l'élection d'un poste dans la région 1 (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine). Deux des membres candidats ont une **place d'affaires** dans la région et deux des membres candidats ont leur **siège social** dans la région. Le conseil d'administration a été saisi de cette situation et c'est ainsi qu'il fait la proposition suivante à l'Assemblée des membres.

Texte de la proposition

1. Considérant son intention de revoir le texte de l'article 4.5 c) des règlements généraux dans une optique d'encourager une diversité de candidatures et une représentativité régionale pertinente, inclusive et équitable.
2. Considérant que deux des 4 candidatures reçues, pour le poste d'administrateur de la région 1, y ont une place d'affaires mais pas leur siège social.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de surseoir à la règle de l'article 4.5 c) pour l'élection 2024 et ainsi permettre le vote sur les 4 candidatures reçues pour la région 1.

Madame Lyne Parent précise que monsieur Carl Charon a retiré sa candidature le matin du 21 novembre 2024

AGA2024-08

Il est proposé par Nicolas Lemay, appuyé par Anne Carrier de mettre cette proposition au vote.

Jean François Parent indique qu'il votera contre la proposition ; il craint la mise en candidature d'un membre qui n'est pas réellement installé dans une région et n'y contribue pas.



Thomas Gauvin-Brodeur indique qu'il votera pour la proposition: il précise qu'il ne s'agit pas de voter pour modifier le règlement, mais d'accepter ou non la résolution proposée pour la présente élection et l'admissibilité des candidatures reçues. Il remercie monsieur Parent pour ses commentaires qui seront examinés par le CA dans le cadre de ses réflexions de la prochaine année.

André Archambault ouvre la période de vote à main levée et invite les membres à se prononcer sur cette résolution.

Votes pour : 30

Votes contre : 7

Abstention : 1

1. Considérant son intention de revoir le texte de l'article 4.5 c) des règlements généraux dans une optique d'encourager une diversité de candidatures et une représentativité régionale pertinente, inclusive et équitable.
2. Considérant que deux des 4 candidatures reçues, pour le poste d'administrateur de la région 1, y ont une place d'affaires mais pas leur siège social.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de surseoir à la règle de l'article 4.5 c) pour l'élection 2024 et ainsi permettre le vote sur les 4 candidatures reçues pour la région 1.

Cette résolution proposée par Nicolas Lemay, appuyé par Anne Carrier, est adoptée à la majorité des voix.

b. Élection des administrateurs – 6 postes

AGA2024-09

Il est proposé par Richard A. Fortin, appuyé par Marc-André Maillé et adopté à l'unanimité de nommer André Archambault comme président d'élection.

AGA2024-10

Il est proposé par Richard A. Fortin appuyé par Marc-André Maillé et adopté à l'unanimité de nommer Aurore Lerouge secrétaire d'élection et Mesdames Lyne Parent et Adrienne Pilon scrutatrices pour l'élection.

M. Archambault indique que 6 postes d'administrateurs sont ouverts. Il procède à la présentation des candidatures reçues au siège de l'Association, page 25 du cahier des membres, et rappelle le retrait des candidatures de Carl Charon et de Maude Thériault pour la région 1 :



<p>Région 1 - Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</p> <p>1 poste à combler</p> <p>1- Caroline Girard 2- François Paradis</p>	<p>Région 2 - Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec</p> <p>1 poste à combler</p> <p>1- Nicolas Lemay</p>
<p>Région 3 - Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches</p> <p>1 poste à combler</p> <p>1- Étienne Bernier 2- Patricia Pronovost</p>	<p>Région 4 - Montréal</p> <p>2 postes à combler</p> <p>1- Thomas Gauvin-Brodeur 2- Audrey Monty</p>
<p>Région 5 - Mauricie, Outaouais, Laval Laurentides et Lanaudière</p> <p>1 poste à combler</p> <p>1- Andréanne Dumont</p>	

Le président d'élection demande si d'autres personnes présentes désirent poser leur candidature pour chacune des régions. Aucune autre candidature n'est proposée.

André Archambault déclare que la période des mises en candidature est fermée et invite chacun des candidats à se présenter.

Madame Maude Thériault retire sa candidature pour la région 1 en précisant qu'elle ne ressent pas la reconnaissance envers les firmes de régions et pour les règles de saine gouvernance.

Les membres non-votants sont mis en salle d'attente afin de permettre le vote pour les membres votants seulement.

Les scrutatrices s'assurent que tous les membres votants présents ont exercé leur droit de vote avant de fermer le module de sondage ; elles communiquent les résultats au président d'élection.

Monsieur Archambault déclare élus, par acclamation, les personnes suivantes :

- Nicolas Lemay pour la région 2
- Thomas Gauvin-Brodeur et Audrey Monty pour la région 4
- Andréanne Dumont pour la région 5



André Archambault déclare élues les personnes suivantes pour les régions de 1 et 3 :

- François Paradis (1)
- Patricia Pronovost (3)

Richard A. Fortin félicite et remercie :

- Les différents candidat.es élus et les membres du CA sortant, Isabelle Bourque (4 ans) et Jonathan Bisson (10 ans).
- Les membres pour leur participation à l'assemblée générale.

Anne Lafontaine prend la parole pour souligner le départ de Richard Fortin et le remercier chaleureusement pour son implication, son engagement et son immense contribution au sein de l'association.

6. Levée de l'assemblée

AGA2024-11

À 16h01, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Thomas Gauvin-Brodeur et appuyé par Krystel Flamand de lever la séance. La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Préparé par la secrétaire de l'assemblée, Aurore Lerouge.

Projet pour adoption par l'Assemblée générale le 20 novembre 2025.

Références

1. Cahier des membres
2. Rapport annuel 2023

**ASSOCIATION DES ARCHITECTES
EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC**

31 AOÛT 2025

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2025

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

1

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

Beaulieu Brisson

S.E.N.C.R.L.

1

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'**ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au **31 août 2025**, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

3090, boulevard le Carrefour, bureau 510, Laval (Québec) H7T 2J7

Téléphone : 450-689-1606 | Télécopieur : 450-666-5927

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC** au **31 août 2025**, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Hughes Brisson s.e.n.c.r.l.

¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, 16 octobre 2025

¹ Par Hugues Brisson, CPA auditeur

3090, boulevard le Carrefour, bureau 510, Laval (Québec) H7T 2J7

Téléphone : 450-689-1606 | Télécopieur : 450-666-5927

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
PRODUITS		
Cotisations	513 681	508 735
Partenariats	125 475	161 426
Formation continue	70 870	91 360
Convention de services professionnels - Ville de Montréal	35 374	51 601
Ventes, envoi de documents et autres	1 560	4 400
Revenus de placements	<u>21 889</u>	<u>19 588</u>
	<u>768 849</u>	<u>837 110</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	477 572	361 788
Loyer et entretien	37 232	34 176
Publication du répertoire	72 602	72 857
Formation aux membres et événements	17 622	20 938
Frais de projets	101 807	128 904
Frais de bureau et de fonctionnement	26 160	26 467
Frais de déplacements et de représentation	9 269	5 373
Promotion	3 978	4 998
Frais de réunions (note 8)	6 289	6 017
Formation du personnel	4 782	4 205
Honoraires professionnels	11 824	14 051
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 974
	<u>769 137</u>	<u>681 748</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(288)</u>	<u>155 362</u>

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	2025 Total \$	2024 T otal \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Déjà établi	838 373	681 967
Redressement des exercices antérieurs (note 9)	7 761	8 805
Solde au début tel que retraité	846 134	690 772
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(288)	155 362
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	845 846	846 134

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

BILAN AU 31 AOÛT 2025

	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	234 528	495 003
Placements temporaires (note 3)	675 317	473 298
Débiteurs (note 4)	22 005	34 042
Frais payés d'avance	<u>8 468</u>	<u>7 847</u>
	940 318	1 010 190
PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ FERMÉE (note 5)	<u>4 000</u>	<u>4 000</u>
	<u>944 318</u>	<u>1 014 190</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	70 245	56 457
Revenus perçus d'avance	<u>28 227</u>	<u>111 599</u>
	<u>98 472</u>	<u>168 056</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>845 846</u>	<u>846 134</u>
	<u>944 318</u>	<u>1 014 190</u>

Pour le Conseil d'administration,

DocuSigned by:
9D38E199BE01490...

, administrateur Stephan Chevalier

9D8FA47BC975449...

, administrateur Anne Lafontaine

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(288)	155 362
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 974
	(288)	157 336
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	12 037	(16 129)
Frais payés d'avance	(621)	(6 039)
Créditeurs et frais courus	13 788	(4 912)
Revenus perçus d'avance	<u>(83 372)</u>	<u>2 053</u>
	(58 456)	132 309
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de cession de placements	405 000	300 000
Acquisition de placements	<u>(607 019)</u>	<u>(203 158)</u>
	(202 019)	96 842
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(260 475)	229 151
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	495 003	265 852
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	234 528	495 003

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 AOÛT 2025****1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC est un organisme qui a comme principal objet d'étudier, défendre, promouvoir et développer les intérêts économiques, sociaux éducatifs et moraux de ses membres. L'organisme est constitué depuis le 1er octobre 1977 comme syndicat professionnel en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant de partenariats et de cotisations sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de formation continue sont constatés lorsque les formations ont été données.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des placements temporaires et du placement dans une société fermée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs et frais courus.

Flux de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
3. PLACEMENTS TEMPORAIRES		
Certificat de placement garanti, non remboursable, au taux de 2,55% (2024 : 4 %), échéant le 17 avril 2026 ⁽¹⁾	5 000	5 000
Certificat de placement garanti, rachetable, au taux préférentiel (2024 : 4,1 %), échéant le 19 août 2026	200 000	200 000
Certificat de placement garanti, rachetable, au taux de 3,25 %, échéant le 25 octobre 2025	400 000	-
Certificat de placement garanti, rachetable, au taux de 4 %, échu au cours de l'exercice	-	200 000
Financière des professionnels		
Fonds de valeur du marché monétaire canadien	70 317	68 298
	<u>675 317</u>	<u>473 298</u>

(1) : Le placement de 5 000 \$ a été donné en garanti de la carte de crédit.

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

	2025	2024
	\$	\$
4. DÉBIT EURS		
Comptes clients	11 000	26 281
Intérêts courus à recevoir	<u>11 005</u>	7 761
	22 005	34 042
5. PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ FERMÉE	2025	2024
Actions de catégorie B de la Financière des professionnels - Quote-part de 1,83 %	<u>4 000</u>	4 000
Étant donné l'impossibilité d'établir de façon raisonnable la juste valeur des actions détenues, celles-ci ont été comptabilisées au coût d'origine.		
6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS	2025	2024
Comptes fournisseurs	13 620	22 699
Salaires et vacances à payer	39 448	19 647
Sommes à remettre à l'état	<u>17 177</u>	14 111
	70 245	56 457
7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL		

L'Association s'est engagée en vertu d'un bail échéant en mai 2028. En plus du loyer de base, l'Association doit assumer sa quote-part des taxes foncières et verser une contribution pour la consommation électrique. Les paiements minimums futurs pour le loyer de base totalisent 71 835 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2026	25 490 \$
2027	25 490
2028	20 855

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Association a versé des allocations de déplacements de 3 000 \$ (2024 : 3 500 \$) à des administrateurs. Ces allocations sont incluses dans la dépense de frais de réunions à l'état des résultats.

9. REDRESSEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La comptabilisation des produits d'intérêts a été modifiée afin de tenir compte des intérêts courus à recevoir. En conséquence, le solde de l'actif net au 1er septembre 2024 a été augmenté de 7 761 \$ et les états financiers de l'exercice 2023-2024 ont été retraités. Le solde de l'actif net au 1er septembre 2023 a été augmenté de 8 805 \$ correspondant aux intérêts courus à recevoir au 31 août 2023. Le poste revenus de placements à l'état des résultats de l'exercice 2024 a été diminué de 1 044 \$ et l'excédent des produits sur les charges a été diminué de 1 044 \$. Les débiteurs au 31 août 2024 ont été augmentés de 7 761 \$.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice 2025.



	Prévisions budgétaires 2025-2026	Résultats au 31 août 2025
PRODUITS		
Partenariats	130 000 \$	125 475 \$
Cotisations	524 000 \$	513 681 \$
Subvention ou convention de services	75 000 \$	35 374 \$
Ventes de documents	4 000 \$	1 560 \$
Intérêts et dividendes sur placements	17 283 \$	21 889 \$
Formation continue	70 000 \$	70 870 \$
TOTAL DES PRODUITS	820 283 \$	768 849 \$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	608 000 \$	477 572 \$
Panorama : production et diffusion	20 000 \$	72 602 \$
Frais de déplacements et de représentations	6 000 \$	9 269 \$
Frais de réunions : AGA, CA, Comités	9 000 \$	6 289 \$
Formations et événements pour les membres	18 000 \$	17 622 \$
Formation du personnel et des administrateurs	6 000 \$	4 782 \$
Promotion	4 000 \$	3 978 \$
Honoraires professionnels de fonctionnement	12 000 \$	11 824 \$
Loyer et entretien	38 000 \$	37 232 \$
Frais de bureau et de fonctionnement	25 000 \$	26 160 \$
Amortissement		
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	746 000 \$	667 330 \$
PRODUITS MOINS CHARGES DE FONCTIONNEMENT	74 283 \$	101 519 \$
FRAIS DE PROJETS		
Refonte réglementaire du SCT : analyses	25 000 \$	8 575 \$
Valorisation des architectes capsule 2 : comment choisir et rémunérer un architecte	0 \$	
Balados	0 \$	36 909 \$
Formation CCU : capsules vidéos	0 \$	42 003 \$
Évolution de la grille de cotisation	0 \$	14 320 \$
Site web et outils de gestion de la relation client (CRM)	65 000 \$	
Édition spéciale de Panorama (Principes directeurs de la PNAAT)	70 000 \$	
Évolution des revenus de partenariat - analyses	25 000 \$	
TOTAL DES CHARGES POUR PROJETS	185 000 \$	101 807 \$
PRODUITS MOINS LES CHARGES	-110 717 \$	-288 \$



Proposition de modification et adoption d'une nouvelle grille de cotisation

CONTEXTE

Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2026, le conseil d'administration de l'AAPPQ se penche sur l'amélioration de ses moyens financiers afin de bien remplir sa mission de représenter et d'accompagner les firmes de services professionnels en architecture. L'AAPPQ cherche également à assurer les services d'une équipe engagée et pérenne.

Le financement de l'AAPPQ repose en grande partie sur les revenus de cotisation, auxquelles s'ajoutent entre autres les revenus générés par ses activités de formation et les ententes de partenariats. Dans le contexte économique actuel, l'Association fait face à une hausse de ses frais de fonctionnement et veut consolider sa capacité d'agir et de servir ses membres, notamment avec l'intégration d'une nouvelle ressource permanente.

C'est pour ces raisons qu'au cours de la dernière année, l'AAPPQ a entrepris une analyse rigoureuse du financement de l'Association. Après avoir examiné différents scénarios visant à réviser sa grille de cotisation, notamment en faisant une analyse sectorielle (*benchmarking*), elle propose à l'Assemblée générale d'adopter une nouvelle grille tarifaire.

La grille actuelle, en vigueur depuis 2015, est indexée annuellement selon l'augmentation des prix à la consommation. Notre règlement général le prévoit (article 2.2 d)) *afin de maintenir notre capacité financière. Cette indexation est appliquée annuellement.*

La proposition présentée ci-dessous est celle d'une grille tarifaire remaniée *afin d'améliorer les revenus autonomes de l'Association. L'adoption d'une nouvelle grille doit être décidée par l'assemblée générale des membres.*

PROPOSITION

Orientations prises par le Conseil d'administration pour ces travaux :

La proposition de nouvelle grille a été élaborée pour répondre à deux grands objectifs spécifiques :

- Augmenter les revenus autonomes de l'Association
- Augmenter l'équité entre les bureaux membres en fonction de leur taille

Les trois éléments clés de la proposition de nouvelle grille :

1. **Les augmentations sont graduelles et tiennent compte de la taille des firmes :**
 - 4 % pour les moins de 5 employés
 - 6 % pour les 6 à 15 employés
 - 8 % pour les 16 à 25 employés
 - 10 % pour les 26 à 201 employés et plus
2. **La création d'une nouvelle catégorie de firme :**
 - De 201 employés et plus (ce faisant, la catégorie actuelle de 126 et plus devient 126 à 200)



3. La nouvelle grille entrera en vigueur par phase, sur 2 années de cotisation soit au 1^{er} septembre 2026 et au 1^{er} septembre 2027
4. Le calcul de la nouvelle grille a été effectué par un économiste afin de répartir les augmentations sur deux années et de prendre en compte l'indexation annuelle pour les années 2026 et 2027

Proposition de grille de cotisation

Résolution adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'AAPPQ le 19 juin 2025 :

Il est résolu d'adopter la grille de cotisation ci-dessous ; son adoption doit être approuvée lors de l'assemblée générale des membres en novembre 2025 avant son entrée en vigueur échelonnée sur deux ans, soit de septembre 2026 à septembre 2027.

Taille	Grille actuelle 2025	Grille 2026	Grille 2027
1 à 2	438,73\$	456,72\$	474,70\$
3 à 5	632,10\$	658,02\$	683,94\$
6 à 10	954,32\$	1 003,38\$	1 052,44\$
11 à 15	1 276,55\$	1 342,18\$	1 407,81\$
16 à 25	1 921,04\$	2 039,78\$	2 158,53\$
26 à 35	2 565,52\$	2 750,80\$	2 936,08\$
36 à 50	3 532,24\$	3 787,33\$	4 042,42\$
51 à 75	5 143,41\$	5 514,87\$	5 886,32\$
76 à 100	6 754,61\$	7 242,43\$	7 730,24\$
101 à 125	8 365,82\$	8 969,99\$	9 574,71\$
126 à 200	9 977\$	10 697,53\$	11 418,06\$
201 et + Nouvelle catégorie	9977\$	11 990,49\$	12 474,91\$



Résolution de modifications aux règlements généraux de l'AAPPQ

CONTEXTE

Pour assurer une représentation régionale adéquate au sein du conseil d'administration, le territoire du Québec est divisé en cinq régions, soit les régions électorales utilisées par l'Ordre des architectes du Québec. Ces régions électorales ont été arrimées à celles de l'OAQ lors de la mise à jour des Statuts et règlements généraux en 2022.

Cette année, le Conseil d'administration a confié à un comité ad hoc sur la gouvernance, l'éthique et les ressources humaines, le mandat de réfléchir à l'éligibilité des candidatures au conseil d'administration. Plus précisément, la réflexion a porté sur l'éligibilité d'une candidature dans une région donnée alors que le siège social du bureau de la candidate ou du candidat est dans une autre région. En cours de route, le comité a aussi réfléchi à la participation de firmes de petite taille au conseil d'administration.

Après plusieurs séances de travail, le comité a émis des recommandations qui ont été examinées par le CA. Deux résolutions modifiant les règlements généraux ont été adoptées par le Conseil d'administration. Conformément aux Statuts et règlements généraux de l'Association, elles doivent être ratifiées par la majorité simple des voix lors de l'assemblée générale.

RÉSOLUTIONS

Objectifs des résolutions :

- Ouvrir le Conseil d'administration à une diversité de candidatures de toutes les régions ; attirer les compétences et l'engagement requis.
- Reconnaître qu'il existe plusieurs modèles d'affaires parmi nos membres et que plusieurs de ceux-ci ont plus d'un établissement dans plus d'une région et participent au développement économique et social dans plusieurs lieux.
- Admettre les candidatures de membres qui ont un établissement dans la région attribuée au siège brigué et qui ont un impact sur le développement économique et social de cette région.
- Favoriser la participation d'au moins une firme qui comporte cinq ressources permanentes ou moins, incluant le ou les associés, autour de la table du CA.
- Déterminer la date d'entrée en vigueur des résolutions.



TEXTE DES TROIS RÉSOLUTIONS

RESOLUTION NUMERO 1

Règlement actuel	Résolution
<p>4.5 Éligibilité</p> <p><u>Sièges n°s 2 à 13 :</u></p> <p>a) Seuls les associés d'un membre en règle qui ne souffre d'aucun interdit en vertu de la Loi sont éligibles pour occuper ces sièges. Les associés qui ne sont pas membres de l'Ordre des architectes du Québec sont éligibles.</p> <p>b) Il ne peut y avoir plus d'un associé d'un même membre en règle au conseil d'administration de l'Association.</p> <p>c) Le siège social du membre en règle doit être situé dans la région attribuée au siège brigué.</p> <p>d) Cependant, à défaut de trouver des représentants en nombre suffisant pour les différentes régions, le conseil d'administration a le pouvoir d'accepter des représentants d'autres régions pour combler les vacances.</p>	<p>Le conseil d'administration de l'AAPPQ adopte la résolution suivante à l'unanimité :</p> <p><i>Il est résolu de modifier l'article 4.5 c) des règlements généraux pour adopter le libellé suivant (indiqué en rouge) :</i></p> <p>4.5 Éligibilité</p> <p><u>Sièges n°s 2 à 13 :</u></p> <p>a) Seuls les associés d'un membre en règle qui ne souffre d'aucun interdit en vertu de la Loi sont éligibles pour occuper ces sièges. Les associés qui ne sont pas membres de l'Ordre des architectes du Québec sont éligibles.</p> <p>b) Il ne peut y avoir plus d'un associé d'un même membre en règle au conseil d'administration de l'Association.</p> <p><i>c) Le membre en règle doit avoir un établissement dans la région attribuée au siège brigué ; un établissement est un lieu où travaille au moins une ressource permanente ou un associé.</i></p> <p>d) Cependant, à défaut de trouver des représentants en nombre suffisant pour les différentes régions, le conseil d'administration a le pouvoir d'accepter des représentants d'autres régions pour combler les vacances.</p>



RÉSOLUTION NUMÉRO 2

Règlement actuel	Résolution
<p>6.8 Vacances</p> <p>Toute vacance dans un poste de dirigeant peut être remplie en tout temps par le conseil d'administration. Le dirigeant ainsi nommé (à l'exception du directeur général) reste en fonction pour la durée non écoulée du mandat de dirigeant de la personne qu'il remplace.</p>	<p>Le conseil d'administration de l'AAPPQ adopte la résolution suivante à l'unanimité :</p> <p><i>Il est résolu d'ajouter le deuxième paragraphe suivant (indiqué en rouge) à l'article 6.8 des règlements généraux :</i></p> <p>6.8 Vacances</p> <p>Toute vacance dans un poste de dirigeant peut être remplie en tout temps par le conseil d'administration. Le dirigeant ainsi nommé (à l'exception du directeur général) reste en fonction pour la durée non écoulée du mandat de dirigeant de la personne qu'il remplace.</p> <p><i>Dans l'éventualité où aucun des sièges nos 2 à 13 n'est occupé par un membre dont la firme comporte cinq ressources permanentes ou moins, incluant le ou les associés, le conseil d'administration peut inviter un membre en règle qui dirige une firme de cinq ressources permanentes ou moins, de n'importe quelle région du Québec, à siéger au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale suivante. Le conseil d'administration est ainsi exceptionnellement composé de 14 administrateurs.</i></p>

RÉSOLUTION NUMÉRO 3

Il est résolu à l'unanimité que le nouvel article 4 c) et le 2^e paragraphe de l'article 6.8 des règlements généraux entrent en vigueur le 20 novembre 2025, lors de l'assemblée générale annuelle.



Proposition pour la nomination de l'administratrice externe

Johanne Desrochers – Administratrice externe

Le Conseil d'administration de l'AAPPQ a reconduit le mandat de madame Johanne Desrochers à titre d'administratrice externe et propose à l'Assemblée générale de ratifier cette nomination :



1. Considérant les compétences et expériences de madame Desrochers dans les domaines de la direction et de la gestion d'association.
2. Considérant les compétences et expériences de madame Desrochers en matière de services professionnels, soit le génie-conseil.
3. Considérant les compétences et expériences de madame Desrochers en gouvernance de sociétés à but non lucratif.
4. Considérant la participation de madame Desrochers au conseil d'administration de l'AAPPQ pendant les deux dernières années et son implication dans le comité Gouvernance, éthique et ressources humaines.
5. Considérant l'intérêt et la volonté d'engagement de madame Desrochers.

Il est proposé de reconduire le mandat de madame Johanne Desrochers pour occuper le siège numéro 1 ainsi désigné dans les règlements généraux, à l'article 4.5 :

Ce siège est réservé à une personne qui ne souffre d'aucun interdit en vertu de la Loi et qui répond à un profil de compétences et d'expertises adopté par le conseil d'administration sur recommandation du comité de gouvernance, éthique et ressources humaines. Cette personne ne peut pas être un associé ou un employé d'un membre de l'Association.



Candidatures pour l'élection des administrateurs

Pour la période 2025-2027, 6 postes d'administrateurs sont ouverts :

- Région 2 : 1 poste
- Région 3 : 1 poste
- Région 4 : 3 postes
- Région 5 : 1 poste

Le découpage des régions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Région 1	Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Région 2	Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec
Région 3	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Région 4	Montréal
Région 5	Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière



Région 2 : Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec

Etienne Laplante-Courchesne – ACDF Architecture



Architecte associé chez ACDF Architecture, je suis responsable de notre studio de Saint-Hyacinthe, qui est présent depuis plus de trente ans dans la région et engagé dans le développement architectural et la vitalité économique de la Montérégie. Cette présence soutenue témoigne d'un enracinement profond dans le milieu et d'un engagement concret envers la qualité du cadre bâti régional.

Mon rôle au sein de la direction de la firme consiste à superviser l'ensemble des aspects liés à la pratique professionnelle : gestion financière, contrats, planification des ressources, suivi de production et rentabilité des projets. Fort de plus de vingt ans d'expérience, j'ai dirigé de nombreux projets d'envergure à toutes les phases de réalisation, en assurant un haut niveau de qualité et de rigueur, du concept à la surveillance de chantier.

Mon implication quotidienne dans la gestion stratégique et opérationnelle de la pratique m'a permis d'acquérir une compréhension fine des enjeux actuels de la profession : conditions contractuelles, nouveaux modes de réalisation (design-build, RPI), équilibre entre efficacité et qualité architecturale et valorisation du rôle de l'architecte.

Je souhaite siéger au conseil d'administration de l'AAPPQ afin de mettre mon expérience au service des membres de l'Association : partager mes connaissances, collaborer avec mes pairs et contribuer activement à l'avancement des dossiers clés. Les prochaines années seront déterminantes pour la défense des intérêts des architectes, le rayonnement de la pratique et le renforcement de notre position dans les modèles de réalisation intégrée.



Région 3 : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Yannick Badeau – Agence Spatiale



Ayant grandi dans le milieu de la construction avant de devenir architecte, j'ai développé très tôt une compréhension concrète des réalités du chantier et des acteurs qui façonnent notre industrie. Cette sensibilité m'accompagne depuis mes débuts et influence ma manière d'aborder chaque projet avec pragmatisme et ouverture.

Après mes stages et l'obtention de mon titre d'architecte, ma curiosité m'a poussé à élargir mes horizons. Il y a cinq ans, j'ai eu le privilège de m'associer à mon mentor pour poursuivre et faire évoluer ce qui est devenu aujourd'hui Agence Spatiale. Nous y portons une vision fondée sur la création de projets novateurs, la mise en valeur du patrimoine architectural et l'intégration de pratiques de développement durable.

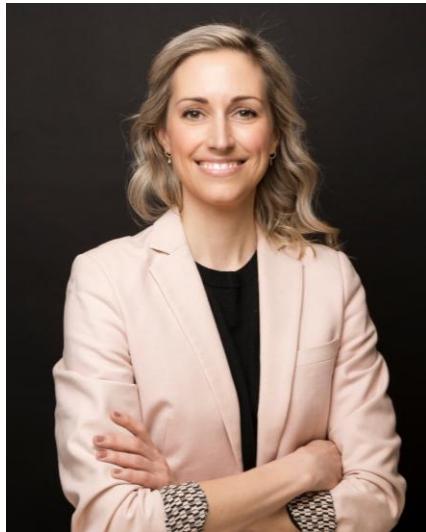
Ma récente accréditation WELL AP m'amène à approfondir la dimension humaine et le bien-être des occupants dans nos projets, une approche essentielle pour bâtir un avenir urbain plus sain et responsable. Parallèlement, mon implication au CCU de mon arrondissement me permet de contribuer directement à l'évolution du cadre bâti local et d'enrichir ma compréhension des enjeux municipaux.

Siéger au conseil d'administration de l'AAPPQ représenterait pour moi l'occasion de poursuivre un engagement qui m'anime depuis toujours : faire avancer la pratique, promouvoir la qualité et renforcer la reconnaissance de notre profession, que ce soit au sein de mon bureau, auprès de nos clients ou dans le cadre de mes engagements communautaires. Je souhaite contribuer à un conseil tourné vers l'avenir, capable d'accompagner nos architectes face aux défis présents et futurs.



Région 3 : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Élisa Bell-Nadeau – Groupe A



Chers confrères, chères consœurs,

C'est avec un enthousiasme toujours aussi sincère que je présente à nouveau ma candidature pour siéger au conseil d'administration. Je termine actuellement un deuxième mandat, au cours duquel j'ai eu l'occasion de m'ancrer davantage dans ce rôle, d'approfondir ma compréhension des dossiers en cours et, surtout, de développer un regard plus juste et un esprit critique sur différents aspects de notre pratique.

En tant qu'administratrice, j'assume depuis quatre ans la responsabilité du comité Formation et événements, et j'ai chapeauté, au cours de mon dernier mandat, les travaux du comité Gouvernance, éthique et ressources humaines. Ces deux comités me tiennent à cœur et partagent un objectif essentiel : contribuer à une association actuelle, proactive et pleinement en phase avec le contexte, les enjeux et les opportunités de notre profession.

Cette belle et exigeante profession qui est la nôtre, je l'ai vue évoluer. Architecte associée chez Groupe A à Québec depuis une décennie et dans la pratique depuis vingt ans, je possède une expérience notable du domaine institutionnel et des relations avec les organismes publics. Je souhaite continuer à mettre ce bagage au service du conseil et contribuer aux échanges et aux décisions qui visent à aider l'ensemble de notre communauté dans sa pratique et à permettre à notre si belle profession de gagner en valeur et en reconnaissance.

Je crois profondément à la force du collectif et j'espère ainsi pouvoir poursuivre mon engagement au sein de l'AAPPQ en représentant fièrement la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.



Région 3 : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Martin Lavergne – Coarchitecture



Ayant commencé ma carrière comme stagiaire chez Coarchitecture en 2006 et associé depuis 2016, mes responsabilités de chargé de projet m'ont amené à travailler sur un nombre important de projets d'envergure avec plusieurs types de clients et notamment avec la SQI avec qui je travaille depuis 2012 sur une base régulière, tant pour des projets d'envergure que pour des projets de maintien d'actif avec un contrat à exécution sur demande. Je suis familier avec l'utilisation du décret et soucieux que les architectes soient rémunérés de façon juste en regard de leur travail et leur responsabilité professionnelle. Coarchitecture étant un joueur important de la région de Québec, nous avons pu développer au fil des années un regard sur l'industrie de la construction, les différents modèles d'affaires et de réalisation de projet.

Pour ces raisons j'ai à cœur de m'impliquer auprès de l'AAPPQ et de faire progresser les intérêts de notre profession.



Région 4 : Montréal

Cédric Boulet – Atelier Archi- Inc.



Associé et vice-président chez Archi-, j'occupe une position qui me permet d'aborder la profession sous de multiples facettes. Mon parcours m'a permis de développer une pratique professionnelle engagée, d'enseigner pendant plusieurs années et de participer à divers comités, notamment celui des communications de l'AAPPQ. Cette implication m'a permis de constater concrètement la portée et la pertinence du rôle de l'Association dans la valorisation et la défense de notre pratique auprès du grand public et des donneurs d'ouvrage.

Notre atelier prend part à des projets de tailles et de natures très variées – des mandats majeurs réalisés en consortium aux projets communautaires à petite échelle, dans les domaines public et privé. Comme architecte patron, je m'implique personnellement sur ces différents types de mandat autant dans la conception et la gestion de projet que dans la négociation de contrats et d'honoraires. Cette diversité nourrit ma compréhension des réalités multiples auxquelles les

firmes d'architecture montréalaises et québécoises sont confrontées au quotidien. L'échelle de notre atelier me permet aussi de bien saisir la réalité des petits bureaux autant que celle de firmes de plus grande taille.

Motivé par le désir de contribuer activement à la vitalité et à l'évolution de notre profession, je souhaite mettre au service de l'AAPPQ ma capacité à rassembler les gens et à mener des projets avec rigueur, ouverture et sens du dialogue. Je crois pouvoir représenter de manière équilibrée les intérêts de l'ensemble des architectes montréalais, en favorisant la collaboration et une vision partagée de notre avenir commun.



Région 4 : Montréal

Stephan Chevalier – Chevalier Morales



Je souhaite poursuivre mon engagement au sein de l'Association et sollicite, par le fait même, un cinquième et dernier mandat. Ce nouveau mandat s'inscrira dans la continuité des actions menées au cours des dernières années, et j'ai l'intention de maintenir mon implication active, notamment au sein du comité des communications et de la promotion de la profession.

Au cours des trois derniers mandats, le conseil d'administration m'a également confié le rôle de trésorier. Cette fonction m'a permis de contribuer activement à l'élaboration des stratégies financières annuelles, au suivi mensuel des opérations, ainsi qu'à l'orientation du développement des projets issus de notre planification stratégique.

Mon expérience dans la gestion budgétaire de l'AAPPQ a débuté en pleine période pandémique, une phase marquée par l'incertitude, durant laquelle nous avons su adapter avec discernement et efficacité notre planification financière. Dans mon rôle de trésorier, mon objectif demeure : soutenir des stratégies rigoureuses et pertinentes pour bien servir nos membres, appuyer la direction générale et les ressources au sein de la permanence, assurer une gestion responsable des engagements financiers et assurer la pérennité économique de l'AAPPQ.

Ma compréhension des enjeux financiers de l'Association, alliée à une approche de gestion saine et durable, incarne la vision du rôle de trésorier que je souhaite poursuivre au cours des deux prochaines années.

Finalement, je suis convaincu que notre pratique se trouve à un véritable carrefour, et que les deux prochaines années seront déterminantes pour répondre aux enjeux actuels et orienter les choix qui façoneront les priorités du prochain plan d'orientation stratégique de l'Association. Parmi ces enjeux figurent notamment les assurances de responsabilité professionnelle de nos firmes, l'évolution de notre pratique à l'ère de l'intelligence artificielle, ainsi que les transformations induites par l'abolition du décret et la mise en œuvre du nouveau Guide de pratique de l'architecture. Fort de mes huit années d'implication au sein de l'Association, je crois avoir les compétences et l'expérience nécessaires pour accompagner ces changements majeurs qui redéfiniront, à très court terme, le visage de notre profession.



Région 4 : Montréal

Karine Dallaire – Karine Dallaire architecte



Je sollicite un deuxième mandat comme administratrice de l'AAPPQ pour continuer de faire entendre la réalité et les préoccupations des petites firmes, mais également celles de toutes les firmes! Mes motivations n'ont pas changé, mais ont grandement évolué.

Durant mon premier mandat, certaines urgences ont dû être traitées. Elles ont mobilisé plusieurs membres et beaucoup d'énergie, ce qui est le cas pour les modes d'adjudication de contrats publics et les tarifs d'honoraires. La participation de l'association à ces travaux était essentielle, mais nous devons aussi nous attarder à d'autres enjeux importants.

Je désire donc continuer mon implication sur la valorisation de la pratique de l'architecture en tant que responsable du comité de communication et d'outils de promotion, comité auquel je siège depuis sa création. Il est important que la valeur de notre profession soit révélée, pour que les architectes aient la place qu'ils méritent dans notre société.

De plus, ayant démarré mon entreprise il y a 14 ans, je considère que la pratique est devenue parfois insoutenable, du moins pour les petites firmes. À cet effet, je désire m'impliquer pour tenter d'offrir des outils qui soutiendront les firmes durant une période plus difficile et dans tout comité où la justice envers la pratique sera un enjeu. La refonte du plan stratégique arrive à point et je veux y contribuer activement, avec ma capacité d'écoute, mon enthousiasme et mon sens profond de justice, afin que tous les membres puissent s'épanouir de façon saine et équitable.

Merci à l'avance de votre appui.



Région 4 : Montréal

Melinda Hart – hART design inc



Je souhaite présenter ma candidature au conseil d'administration de l'AAPPQ pour la région de Montréal pour les exercices 2025-2027.

Cette année marque le 10e anniversaire de l'atelier hART design, que j'ai fondé après plus de 15 ans d'expérience dans la profession. Ce parcours m'a permis de bien comprendre les défis et les réalités de la pratique, autant pour les bureaux de taille moyenne que pour les plus petites structures comme hART design.

Pour l'AAPPQ, j'aimerais mettre à profit mes connaissances en gestion de bureau et de projets, ainsi que mon expérience du développement d'affaires en architecture. Je souhaite également contribuer à promouvoir une pratique architecturale durable, égalitaire, collaborative

et ouverte sur les enjeux actuels.

Par ailleurs, faire partie du CA de l'AAPPQ me permettra d'échanger régulièrement avec mes pairs dans un cadre professionnel, constructif et enrichissant, favorisant ainsi le partage d'idées et de bonnes pratiques au bénéfice de l'ensemble de la profession.

Convaincue que l'AAPPQ est l'organisme le plus représentatif pour les architectes en pratique privée, j'aimerais m'engager activement pour renforcer sa présence et son influence positive dans notre profession ainsi qu'au sein des organismes et disciplines connexes.

Je serais heureuse de pouvoir apporter mon énergie et mon expérience au service de l'AAPPQ et de participer activement aux travaux du conseil.



Région 4 : Montréal

Anne Lafontaine – Menkès Shooner Dagenais LeTourneau architectes



Au CA de l'AAPPQ depuis 2019, j'ai été nommée vice-présidente en 2022 et présidente en 2024. À ce titre, j'ai eu l'occasion d'approfondir mes connaissances des enjeux qui touchent notre profession, d'élargir mes relations au sein de notre réseau et, par le fait même, d'augmenter la portée de mon engagement.

Mon arrivée à la présidence a coïncidé avec un moment charnière du développement de notre profession. Des changements s'opèrent dans notre industrie, notamment avec l'abolition du décret, l'implantation de nouveaux modes d'adjudication, les modes de réalisation collaboratifs, et des coupes budgétaires gouvernementales qui suspendent la réalisation de plusieurs projets. Ce sont toutes d'importantes transformations que l'AAPPQ doit prendre en compte afin de poser des actions judicieuses, et de contribuer à la mise en place de solutions avantageuses et durables pour l'ensemble des membres.

Ma collaboration aux multiples démarches et négociations avec le Secrétariat du Conseil du trésor, lesquelles ont été particulièrement soutenues au cours de la dernière année, ainsi que mes participations antérieures au comité ministères et organismes, entre autres, m'incitent aujourd'hui à poursuivre mon implication au CA. En effet, les connaissances acquises lors de ces diverses démarches contribueront certainement à une indispensable continuité aux actions de l'AAPPQ, me procurant une lecture large et pertinente des questions et des enjeux à aborder.

Je sollicite un nouveau mandat parce que je crois en la nécessité de défendre les intérêts des firmes d'architecture auprès des décideurs et des donneurs d'ouvrage. J'entends continuer à soutenir la pérennité de la profession, à plaider pour une rémunération juste des services professionnels, et ce, toujours dans le but de promouvoir et d'assurer la qualité en architecture.



Région 4 : Montréal

Kevin Lavigne – Blanchette archi.desing



Depuis 2018, j'occupe le poste de directeur général et associé fondateur de blanchette archi.design, une firme installée au Technopôle Angus à Montréal qui réunit 25 professionnels de l'architecture et du design. J'y assume la gestion stratégique, financière et opérationnelle d'une pratique en croissance. Établie à Montréal, la firme intervient autant dans la grande région métropolitaine qu'ailleurs au Québec, ce qui me permet de collaborer avec une diversité d'acteurs du développement immobilier, de l'aménagement et de la construction.

De 2013 à 2019, j'ai travaillé à la Corporation des maîtres électriciens du Québec, d'abord comme coordonnateur puis comme directeur des finances et de l'administration. La CMEQ, mandatée par la Régie du bâtiment du Québec pour appliquer la Loi sur les maîtres électriciens, a

pour mission de protéger le public en encadrant la qualification, la probité et la compétence des maîtres électriciens. Elle émet la licence d'entrepreneur électricien en vertu de la Loi sur le bâtiment, sous la supervision de la RBQ, responsable de la qualité des travaux et de la sécurité des bâtiments. Cette expérience m'a permis de développer une solide compréhension de la gouvernance associative et des enjeux liés aux services aux membres. J'ai aussi siégé au comité de surveillance des finances, au comité exécutif et au conseil provincial d'administration, ce qui m'a donné une vision concrète des mécanismes décisionnels d'une organisation sectorielle.

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, spécialisation finance corporative, j'ai consolidé des compétences en gestion, gouvernance et développement organisationnel. Au sein de l'AAPPQ, je souhaite mettre à profit cette expertise pour contribuer aux réflexions stratégiques, à l'amélioration des pratiques de gestion et au soutien du développement des firmes membres.



Région 4 : Montréal

Anik Malderis – ADHOC architectes



Je pratique l'architecture depuis 2011 et j'ai eu le privilège, au fil des ans, de participer à des projets variés, publics et privés, à différentes échelles et dans des contextes très diversifiés. Ces expériences m'ont permis de développer une compréhension approfondie des enjeux constructifs, urbains, sociaux et environnementaux qui façonnent notre pratique et enrichissent notre région.

Depuis 2020, ma certitude de designer Passive House s'intègre naturellement à ma démarche, me permettant de concevoir des projets plus durables et performants, tout en gardant une vision globale et contextuelle de chaque intervention.

Depuis trois ans, j'ai le plaisir d'être associée chez Adhoc Architectes, une firme de 40 personnes où la créativité, l'innovation et l'esprit d'équipe sont au cœur de nos projets. Cette expérience m'a donné une vision concrète des responsabilités liées à la direction d'une entreprise multidisciplinaire, tant sur le plan humain que stratégique, et m'a permis de contribuer activement à l'évolution de nos pratiques internes.

Aujourd'hui, après 15 ans de pratique et une immersion dans toutes les facettes de notre discipline, je souhaite mettre mon expérience au service de l'évolution de notre profession. Mon objectif auprès de l'AAPPQ est de participer à la réflexion sur nos modes de pratique, encourager l'innovation et l'intégration de solutions durables, favoriser la collaboration interdisciplinaire et soutenir le rôle de l'Architecture dans la création de milieux de vie inclusifs, résilients et porteurs de sens.



Région 5 : Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière

Marc-André Maillé – ARTEFAC Architecture



Me représenter pour un second mandat au conseil d'administration de l'AAPPQ, c'est poursuivre mon engagement envers mes pairs et contribuer à l'évolution d'une profession essentielle à la qualité de notre cadre bâti. Depuis deux ans, j'ai eu le privilège de représenter les architectes des régions Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière au sein d'une équipe d'administrateurs dévoués qui travaillent ensemble à renforcer la place des architectes en pratique privée.

Mon implication m'a permis de relayer les préoccupations régionales, de participer à des réflexions sur les conditions de pratique et de soutenir des initiatives collectives, comme le Manuel de référence ou les capsules Architectes en série, qui font rayonner notre profession.

Pour ce nouveau mandat, je souhaite approfondir des dossiers qui me tiennent à cœur : développer des liens structurants avec les manufacturiers de la construction industrialisée et préfabriquée, afin d'aider à réduire la pression sur le logement; participer activement à l'évolution des codes et normes du bâtiment, en y intégrant des solutions réalistes et innovantes; soutenir la transition numérique (BIM, outils collaboratifs) et promouvoir la reconnaissance équitable du travail des architectes, quelle que soit la taille ou la région de leur pratique.

Je veux continuer à représenter les membres avec rigueur, écoute et conviction, pour que l'AAPPQ demeure un levier de cohésion, d'innovation et de valorisation de notre profession.